

## **Rencontre du Jeûne fédéral**

### **Allocution du conseiller fédéral Beat Jans**

*La parole prononcée fait foi.*

Monsieur le Président du Conseil national, cher Eric,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil national et du Conseil des États,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,

« Pardonner, c'est abandonner tout espoir d'un passé meilleur » a dit l'actrice et autrice étatsunienne Lily Tomlin. On réfléchit un instant, on rit – puis on se replonge dans la réflexion. Ce fut en tout cas ma réaction quand j'ai entendu cette citation pour la première fois. En réalité, ne pas pardonner, ne pas se réconcilier n'a aucun sens. Et pourtant, c'est souvent si difficile.

L'espoir et la réconciliation, voilà de quoi il est question aujourd'hui. Je vous remercie de votre invitation, et je remercie celles et ceux qui assurent l'organisation et le patronage de cette journée. Je suis heureux d'être ici.

De mes neuf premiers mois au Conseil fédéral, il est un événement qui me reste particulièrement en mémoire. J'ai déjà raconté cette histoire dans mon discours du 1<sup>er</sup> août : j'étais en juin à Thoune, à l'invitation de la Fondation Guido Fluri, qui avait réuni 800 anciens enfants placés, victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. Des personnes qui ont enduré des souffrances indicibles et qui auraient toutes les raisons d'en vouloir à la Suisse.

Une rencontre difficile pour moi en tant que conseiller fédéral et représentant de l'État de droit qui leur a infligé tant de souffrances ? Pas du tout. C'était une fête estivale joyeuse. Des gens sont venus vers moi et m'ont dit : tout va bien maintenant, j'ai fait la paix avec la Suisse. Et c'est un élan de réconciliation que j'ai perçu bien plus que la persistance d'un statut de victime. La joie de vivre et l'optimisme de ces personnes m'ont beaucoup touché. Seuls le pardon et la réconciliation permettent de se tourner à nouveau vers l'avenir et vers la vie – j'ai compris ça lors de cette rencontre. Et c'est aussi ce que dit cette citation de Lily Tomlin.

La vendetta est l'une des formes que peut prendre le refus de pardonner et j'ai hâte d'entendre Elona Prroj s'exprimer à ce sujet. Pour un ministre de la justice, il n'y a rien de pire que la vengeance. Lorsqu'elle s'exerce, c'est l'état de droit qui est mis sur la touche. Les parties au conflit règlent leurs comptes entre elles, elles prennent la justice entre leurs mains. La vengeance est incompatible avec l'état de droit.

« Si malheur arrive, tu paieras vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent », lit-on dans le livre de l'Exode. La loi du talion n'est toutefois pas un appel à la vengeance : ce qu'elle exige, c'est une réparation proportionnée des dommages qui ont été causés. Dans certaines traditions culturelles, cependant, la peine est souvent pire que l'offense originelle, et les querelles s'éternisent : chaque famille se venge à tour de rôle dans une spirale de violence sans fin.

Notre État de droit existe pour que personne n'ait à se faire justice soi-même. Parce qu'il faut l'intervention d'un tiers pour que la spirale de la violence ne s'enclenche

pas. Nous avons des lois qui règlent la résolution des conflits entre les citoyens. Et l'État de droit a le monopole de la violence légitime, qui lui permet de faire respecter ces règles.

Pour la réconciliation politique, la Suisse, de par son histoire, a encore bien davantage à offrir.

Lorsqu'une guerre civile se termine, elle laisse souvent face à face deux camps irréciliables. Après la guerre du Sonderbund, les cantons vaincus ont certes dû verser des réparations, mais aux deux tiers du remboursement, la Confédération a estimé que le moment était venu de passer l'éponge. Le désir de réconciliation était trop fort. Cet esprit de compromis et de réconciliation a également irrigué la nouvelle Constitution et le jeune État fédéral. Le partage du pouvoir, la participation des minorités et la recherche du consensus ont été érigés en principe politique suprême, dont les droits populaires sont l'expression. Grâce à eux, il a été possible d'intégrer de manière fiable l'opposition potentielle : les catholiques, les paysans, les ouvriers. Enfin, les anciens enfants placés ont obtenu, par le biais d'une initiative populaire, que le Conseil fédéral présente des excuses pour l'injustice commise et que des réparations soient accordées.

L'harmonie, le partage du pouvoir, la démocratie et la concordance nous permettent de ne pas même arriver au point où une réconciliation est nécessaire. Nos institutions sont en quelque sorte conçues pour une réconciliation « préventive ». Et ces institutions ont imprimé leur marque sur notre culture politique au cours de ces 176 années : dans notre démocratie directe, il n'y a pas d'ennemis, tout au plus des adversaires. On peut s'affronter dans l'arène médiatique, mais la poignée de main qui suit marque symboliquement la réconciliation. Notre démocratie exige de l'empathie : il faut être capable de régulièrement se mettre à la place de l'autre, et rien n'est plus favorable à la réconciliation.

Un proverbe allemand dit en substance que tendre la main à son ennemi, c'est faire l'œuvre de Dieu. Sans réconciliation, point d'espoir. Que nous y parvenions toujours, avec son aide, me donne de l'espoir.

Je vous souhaite de tout cœur une belle Fête fédérale d'action de grâce et je vous remercie de votre attention.